

● (1602)

La prochaine question qui se pose est celle-ci: que se passera-t-il dans le cas du Japon? Pour l'instant, je pense l'avoir mentionné à la Chambre, j'ai signé un accord provisoire avec les États-Unis relativement à l'un des principaux problèmes qui se posent dans le cas du Japon, c'est-à-dire le double étiquetage. Je n'ai pas l'intention d'accaparer le temps de la Chambre pour traiter de ce sujet très complexe; je dirai seulement que les Japonais ont soulevé, à mon avis, un point valable. Puisqu'ils seront assujettis aux contrôles américains lorsque l'enrichissement se fera aux États-Unis à partir de la même matière première, il leur sera extrêmement difficile, sinon impossible, de se conformer à un ensemble de contrôles canadiens séparés et distincts. Nous disposons donc maintenant d'un point de départ pour trouver une solution.

J'ai indiqué que, dans le cas du Japon, nous serions prêts à offrir un arrangement similaire, quoique les circonstances puissent différer quelque peu de celles que nous avons cherché à négocier avec la CEE. Je voudrais souligner encore une fois que ces négociations ont été extrêmement ardues et complexes, mais je suis prêt à défendre ce que nous avons décidé, si le tout est approuvé par la CEE, et à affirmer qu'il s'agit du meilleur arrangement possible dans ces circonstances et du plus étendu, compte tenu de tous les éléments en jeu.

Je ne sais pas combien de temps les députés voudront bien m'accorder, mais, si la Chambre le permet, je vais maintenant aborder une autre question importante.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je voudrais toucher quelques mots sur le sujet de nos relations avec la France. Je n'ai évidemment pas à rappeler ici que les relations sont fondées sur des affinités d'histoire, de langue et de culture, ainsi que sur le développement de la coopération économique et politique à laquelle j'attache une très grande importance.

Ces relations naturellement harmonieuses sont cependant entrées dans une période difficile, particulièrement depuis la visite du premier ministre Lévesque en France, en novembre dernier. Cela tient en partie à la situation qui règne actuellement au pays et à la position ambiguë dont a depuis lors fait montre le gouvernement français au sujet de la situation interne du Canada. Après la visite du premier ministre du Québec en France, nous avons demandé des précisions au gouvernement français sur sa politique relative aux relations entre le Canada et la France et sur la proposition de rendre annuelles les rencontres France-Québec au niveau des premiers ministres. Nous avons reçu depuis l'assurance écrite du gouvernement français que sa politique envers le Canada n'avait pas changé, qu'il n'interviendrait pas dans le débat politique canadien et qu'il respecterait notre cadre constitutionnel. Nous avons pris note de cette assurance et, quant à moi, le dossier de la visite Lévesque en France est maintenant clos. Cependant, nous continuerons de rappeler aux autorités françaises la nécessité de nous consulter pleinement avant de signer des arrangements avec les gouvernements provinciaux, comme nous poursuivrons les discussions sur la question des réunions annuelles des premiers ministres.

Il y a d'autres aspects de nos relations avec la France qui nous préoccupent également. Je pense, par exemple, aux inten-

### Affaires extérieures

tions françaises d'empêcher l'importation en France de peaux de jeunes phoques. J'ai rencontré mon homologue français, M. de Guiringaud, à Bruxelles, pour discuter précisément de cette question, il y a deux semaines. Nous avons également envoyé aux autorités françaises une note dans laquelle nous démontrons que cette espèce n'est pas en danger et qu'il est scientifiquement prouvé que les moyens d'abattage ne causent qu'un minimum de traumatisme à l'animal et enfin que les produits visés ont fait l'objet de concessions dans le cadre du GATT. J'espère que le gouvernement français reconnaîtra le bien-fondé de nos arguments et qu'il ne donnera pas suite à son intention d'interdire l'importation en France de peaux de jeunes phoques.

Les questions de la délimitation des frontières maritimes entre le Canada et la France près de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que de nos relations de pêche continuent d'être délicates. La proclamation, au début de l'année par la France et le Canada d'une zone économique et de pêche de 200 miles rend encore plus urgente la question d'une entente sur la délimitation de nos frontières maritimes, et à cet égard la récente sentence arbitrale anglo-française de la Manche, rendue en 1976, a pour effet de renforcer la position juridique du Canada. Le gouvernement de Terre-Neuve maintient qu'il ne peut y avoir de négociations avec la France avant que la question de juridiction fédérale-provinciale soit résolue. Aussi, nous voulons que la province participe au processus de négociations, et une prise de position plus ferme du gouvernement fédéral devrait normalement favoriser cet objectif. Dans le domaine de la pêche, l'arrangement provisoire conclu le 30 décembre 1976 expirera à la fin du mois. Nous nous sommes mis d'accord *ad referendum*, le 9 décembre dernier, pour reconduire de façon intégrale, en 1978, les arrangements de 1977, sauf pour ce qui est de l'importance des contingents qui ont été négociés plus tôt à Ottawa.

Enfin, je voudrais signaler que le Canada a dénoncé la semaine dernière l'accord de commerce France-Canada de 1933, dénonciation qui entrera en vigueur le 15 mars 1978. Nous avons pris cette décision à regret et seulement après avoir tenté pendant plus d'un an, sans succès, d'en arriver à un compromis avec la France. Cet accord n'avait plus sa raison d'être. L'industrie canadienne du champagne, par exemple, était injustement pénalisée par rapport aux industries étrangères, et nous avons été contraints de prendre cette mesure afin de protéger cette industrie.

[Traduction]

Si la Chambre le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une ou deux questions, étant donné que, si j'ai bien compris, c'est la première fois en dix-sept ans que nous avons un débat de deux jours sur les affaires extérieures. Je voudrais notamment parler de l'attitude du Canada envers l'Afrique du Sud. Comme le premier ministre l'a indiqué à la Chambre il y a deux semaines, le 5 décembre, le Canada, à l'instar d'un grand nombre d'autres pays, est en voie d'examiner les lignes de conduite qui s'offrent à lui pour venir renforcer ce qui a déjà été fait à l'échelle mondiale en réaction aux mesures prises récemment en Afrique du Sud et auxquelles le gouvernement du Canada, de même, j'en suis sûr, que la majorité des Canadiens s'opposent fortement.